

APRES LE DISCOURS DU GENERAL DE GAULLE

Tous les partis et personnalités de gauche condamnent cet appel menaçant à l'affrontement et appellent tous les Républicains à relever ce défi et à faire échec à ce chantage

Toutes les centrales syndicales (CGT - CFTD - FO - FEN - SNES - SNI - UNEF) condamnent cette « déclaration de guerre au peuple » et appellent à la poursuite de la grève

# Témoignages

QUOTIDIEN DU PARTI COMMUNISTE REUNIONNAIS

Boite Postale 192 - Tél. 13-07  
76, rue M. Leclerc - St-Denis

SAMEDI 1er JUIN 1968

Abonnement mensuel : 250 frs  
Le numéro : 15 frs

## ELECTIONS LEGISLATIVES

Scrutin : 23 et 30 juin ou 30 juin et 7 juillet

La situation politique en France évolue avec une extrême rapidité et chacun doit apprécier avec le plus de calme et le plus de clairvoyance possible la direction générale de cette évolution.

De Gaulle avait cru pouvoir désamorcer la crise sociale et politique très grave en annonçant pour le 16 juin... un référendum ! Consultation qu'il voulait transformer en un véritable plébiscite sur

son nom. Cette ultime manœuvre pour sortir de l'isolement où se trouve son régime a été mise en échec par deux oppositions convergentes.

(suite en 2<sup>e</sup> page)

## Al'appel et sous la direction de la CGT

ET AVEC LE SOUTIEN ACTIF DU PARTI COMMUNISTE REUNIONNAIS

# Les travailleurs Réunionnais en grève ont remporté leur plus grande victoire depuis 20 ans

Ils ont obtenu - contre la résistance des patrons et les menaces du préfet - par leur lutte unie et résolue:

- L'augmentation du salaire de base des manœuvres « décroché » du SMIG
- L'augmentation générale de tous les salaires
- Pas de sanction contre tous les grévistes
- Une avance remboursable de 50% des salaires pour les journées de

- grève qui seront récupérées
- La reconnaissance de la liberté syndicale
- L'engagement de la discussion immédiate de conventions collectives

Après la grève déclenchée lundi dernier à l'appel de l'Union des Syndicats (CGT) de la Réunion - grève activement soutenue par le Parti Communiste Réunionnais - les travailleurs ont remporté des succès comme jamais depuis 20 ans. Nous donnons ci-dessous les principaux points des différents

accords conclus entre les patrons d'une part et les organisations syndicales des travailleurs d'autre part.

Mais ces accords comportent des dispositions communes dont l'importance doit être soulignée.

- **Salaires de base**  
Jusqu'à maintenant les patrons payaient

les manœuvres au taux du SMIG officiellement c'était le cas de 100% des journaliers agricoles, de 45% des travailleurs de l'industrie du bâtiment et de 15% de ceux des banques et du commerce.

Le CGT a posé que le SMIG étant actuellement de 92F30, aucun salaire de base (celui du manœuvres) servant

au calcul des autres salaires de la hiérarchie ne devant être inférieur à 100 f.

Pour la première fois, il est admis le principe du décrochage sensible de ce salaire de base par rapport au SMIG (qui ne doit être désormais, comme en France qu'une référence).

Voici l'énumération des salaires de base

Salaires de base :	Indice du salaire de base par rapport au SMIG	
Cilam	100 f	108,3
Shell (I)	100 f	108,3
Setoor (I)	100 f	108,3
Sucreries	105 f	113,7
Brasseries	115 f	124,5
Soreg	115 f	124,5
Dockers	150 f	162,5

(1) Ce salaire de base ne concerne que les "manœuvres occasionnels" de moins de 6 mois de service.

- Augmentation générale des salaires de la hiérarchie à partir du salaire de base du manœuvre.

- Pas de sanction pour fait de grève.

- Garantie pour l'exercice des libertés syndicales et reconnaissance de la section syndicale dans l'usine ou l'entreprise.

- Avance (remboursable par récupération) aux travailleurs de 50% à 100% selon les branches des salaires perdus du fait de la grève.

- Engagement pour la discussion rapide de conventions collectives. Il faut encore préciser que les avantages obtenus ci-dessus, le sont en dehors des avantages supplémentaires qui découleraient des textes réglementaires qui sont inter-

(suite en 2<sup>e</sup> page)

Pour la satisfaction de leurs revendications urgentes et vitales :

# Demain dimanche 2 juin à 9 h.

# Rassemblement des Planteurs à St-Paul

(suite en 2<sup>e</sup> page)